

## Conditions d'annulation du contrat saison 2025

Si l'un des événements suivants survient après le jour de réservation du séjour et jusqu'au jour de l'arrivée, vous bénéficierez des conditions d'annulation de votre séjour selon les conditions qui suivent (Hors report de séjour année antérieure) - Toute demande de diminution de la durée de séjour à moins de 30 jours de l'arrivée sera considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités ci-dessous) :

*Cas 1* - Maladie, accident grave ou décès d'un membre de votre famille (ascendants, descendants) ou de la famille de votre conjoint (gendres et belles filles, frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs), rendant impossible le séjour de l'ensemble des participants aux dates prévues

*Cas 2* - Complications de grossesse passé le 5ème mois

*Cas 3* - Licenciement économique

*Cas 4* - Dommages matériels importants atteignant vos biens propres nécessitant impérativement votre présence

*Cas 5* - Annulation ou modification des dates de congés par l'employeur

*Cas 6* - Accident survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu du séjour

### De la réservation à 31 jours avant l'arrivée :

*Choix 1* : Report du séjour à une date ultérieure sans frais, valable sur l'année N ou N+1.

*Choix 2* : Remboursement des sommes versées avec une retenue de 100€ pour frais d'annulation.

### De 30 jours à 14 jours avant l'arrivée :

*Choix 1* : Report du séjour à une date ultérieure sans frais, valable sur l'année N.

*Choix 2* : Report du séjour à une date ultérieure, valable sur l'année N+1 avec une retenue de 100€.

*Choix 3* : Remboursement avec une retenue de 30% du montant total du séjour avec un minimum de 100€ pour frais d'annulation.

### De 14 jour à l'arrivée :

Aucun remboursement ni report de séjour ne sera effectué. La non-présentation le jour de l'arrivée (No Show) sans en informer la réception par écrit au préalable donnera suite à une remise en vente de l'emplacement ou du mobile-home sous 24 heures sans remboursement ni report possible.

Le départ anticipé ne donnera droit à aucun remboursement sauf dans les circonstances décrites dans le cas 1 qui rendraient impossible la fin du séjour pour l'ensemble des participants.

Ces listes sont exhaustives, toute autre raison ne sera pas prise en charge (ex : raisons personnelles, séparation, divorce). Toute demande d'annulation, de modification ou de départ anticipé sans justificatif officiel ne pourra pas être considéré. Tout report de séjour n'est valable qu'une seule fois.

Pour qu'une demande soit valide, elle doit être adressée par mail à : [info@pothuau.com](mailto:info@pothuau.com) (date de prise en compte de l'annulation qui résilie de plein droit le séjour). Le justificatif doit impérativement être fourni dans les 7 jours suivant l'annulation, sans réception de celui-ci dans les délais impartis, le séjour sera intégralement perdu ainsi que les sommes versées.